

RÈGLEMENT DU RALLYE DECOUVERTE SAINT-JO LONTAN

- Dimanche 17 mars 2019 -

Article 1^{er} : présentation

La Ville de Saint-Joseph et son Conseil municipal des enfants, organisent le dimanche 17 mars 2019, un Jeu de piste sur le territoire de la commune de Saint-Joseph ouvert à tous, dans les conditions fixées par le présent règlement. Le jeu s'intitule : rallye découverte Saint-Jo Lontan. Le présent règlement est consultable à partir du 25/02/2019 sur demande lors de l'inscription.

Article 2 : objectif du rallye découverte

Le jeu n'est pas une course de vitesse. L'objectif est de faire découvrir ou redécouvrir certains lieux du patrimoine historique de la commune de Saint-Joseph tout en s'amusant par le biais d'un rallye découverte.

Article 3 : localisation du rallye découverte

Le rallye comprend 10 étapes réparties sur le territoire de la commune de Saint-Joseph.

Article 4 : les horaires

L'enregistrement des équipes est ouvert à partir de 7H00 à la Halle François Mitterrand le dimanche 17 mars 2019. Le départ sera donné à 8h00. Le retour et la remise des carnets de route aux membres de l'organisation est fixée au plus tard à 13h00 au même lieu.

Article 5 : mode de déplacement

Les participants choisissent leur mode de déplacement. Les véhicules à moteur sont préférables au vu des distances à parcourir.

Article 6 : composition des équipes

Le rallye découverte est ouvert à tous sans limite d'âge. Chacun pourra former une équipe composée de 2 personnes au minimum et 5 au maximum (adultes et enfants). Les mineurs peuvent participer au jeu sous la responsabilité d'un adulte. Les parents seront responsables de leurs enfants. L'organisation ne sera en aucun cas responsable des enfants placés sous la responsabilité d'autres personnes, par les parents.

Article 7 : attributions de points et pénalités

Un jury composé de 3 personnes, membres de l'organisation, effectuera le calcul des points attribués aux équipes.

Chaque équipe aura à répondre à différentes questions, participer à des jeux et effectuer des selfies. Des points seront attribués par bonne réponse ou jeu réalisé correctement.

Le rallye découverte totalise au maximum 125 points répartis de la façon suivante :

- 3 points sont attribués par question thématique résolue (30 questions), soit 90 points au total ;
- 2 points sont attribués sur chaque « jeu bonus Gadiamb » réussi (7 jeux), soit 14 points maxi ;
- 3 points sont attribués sur chaque « jeu bonus Ti piment » réussi (3 jeux), soit 9 points maxi ;
- Les équipes ayant trouvé l'endroit où se trouve les membres de l'organisation lors du jeu bonus « une image, un endroit » auront la possibilité de doubler leurs points de l'étape de leur choix, ce qui

fait 12 points supplémentaires maximum. Les équipes devront faire leur choix à la remise de leur carnet de route sans qu'elles sachent sur quelle étape elles ont le plus de points.

Des pénalités peuvent être attribuées dans les cas suivants :

- Si une équipe se retrouve dans l'incapacité de retrouver un lieu d'étape et qu'elle fait appel à un membre de l'organisation : 3 points de pénalité seront décomptés du total de points comptabilisés après la remise du carnet de route ;
- Une étape non validée sera sanctionnée par une pénalité de 5 points ;
- Si une équipe remet son carnet de route après l'horaire limite fixé à 13h00 : 5 points de pénalité seront alors appliqués ;
- La non réussite au « jeu bonus Ti piment » pénalise l'équipe concernée : - 1 point par jeu non validé, soit - 3 points au maxi (3 jeux).

Article 8 : déroulement du rallye découverte et validation des réponses

La participation au rallye découverte ne nécessite pas de connaissances particulières sur l'histoire de Saint-Joseph et/ou des lieux.

Chaque étape devra être validée par un membre de l'organisation présent.

Les « jeux bonus Gadiamb ou Ti piment ou une image, un endroit » ne sont pas obligatoires mais y participer permet d'avoir des points supplémentaires non négligeables.

Les réponses aux questions et jeux devront être lisibles et écrites au stylo à bille sur le carnet de route, la réalisation correcte des jeux devra être validée par l'organisation. Une seule réponse sera acceptée par question. En l'absence d'une de ces conditions, aucun point ne sera attribué.

Article 9 : matériel

Il sera remis à chaque équipe un dossier comprenant : un carnet de route, un stylo. Le carnet de route ne devra jamais quitter les membres de l'équipe. Il est conseillé aux équipes de se munir au moins d'un téléphone portable, de vêtements adéquats (décontractés), de baskets et d'une réserve d'eau. Par ailleurs, il est également conseillé de se prémunir contre le soleil et les moustiques.

Article 10 : sécurité et responsabilité

Chaque équipe, quel que soit son mode de déplacement devra respecter le Code de la route et respecter les autres participants. Les véhicules doivent avoir une assurance en cours de validité et posséder le carburant nécessaire aux différents déplacements.

Durant le jeu, les concurrents seront responsables de leurs actes. Chaque concurrent devra avoir une assurance « responsabilité civile » qui prendra en charge les dommages causés par son fait, par sa négligence, son imprudence, par les enfants ou les choses qu'il aura sous sa garde. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident. En cas de nécessité, l'équipe pourra contacter un membre de l'organisation du rallye découverte au numéro de téléphone indiqué sur le carnet de route.

Article 11 : inscription et règlement

Les inscriptions seront ouvertes du 25 février 2019 au jeudi 08 mars 2019 (tout changement de date sera communiqué). Les bulletins d'inscription pourront être :

- déposés à la mairie au service des assemblées,
- transmis par courriel à assemblee-election@saintjoseph.re,
- envoyés à l'adresse postale suivante : Mairie de Saint-Joseph 277 rue Raphaël Babet BP 1 97480 Saint-Joseph,

Les bulletins d'inscriptions devront comporter le nom de l'équipe, le nom de la personne responsable de l'équipe, sa date de naissance et son numéro de téléphone portable ainsi que les noms, prénoms et dates de naissance de chaque participant composant l'équipe (le responsable en fait partie).

Il n'y a aucun frais d'inscription.

L'inscription au rallye découverte de Saint-Joseph vaut acceptation du présent règlement.

Article 12 : les récompenses

Les lots en jeu sont :

- Un repas pour deux personnes à la table d'hôte Domaine des vacoas à Saint-Philippe ;
- Un massage offert par Harmonia Bien être à Manapany ;
- Un tableau de l'artiste Bellemène Pierre-Paul ;
- Une orchidée offerte par Céline Fleurs à Vincendo ;
- Un bon de réduction de 30 euros chez le primeur 4 saisons à Saint-Joseph ;
- Des ouvrages offerts par la Société d'Histoire de Saint-Joseph.

La liste des prix sera affichée le jour de la manifestation.

Les 3 équipes qui totaliseront le plus de points seront déclarées gagnantes.

En cas d'égalité, un tirage au sort départagera les équipes pour l'attribution des lots.